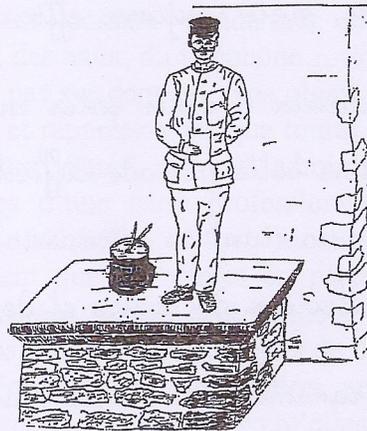


# La Babillarde

**Cossé-en-Champagne**

[www.cosseenchampagne.mairie53.fr](http://www.cosseenchampagne.mairie53.fr)

**Novembre 2017**



Chers concitoyens,

Suite à la démission de Christian Herbert, notre maire, pour des raisons de santé, puis de deux conseillers, notre premier adjoint, Roland Oger et aussi Marie-Claude Morand (démission de Christian accordée le 25 septembre, puis celles de Marie-Claude et de Roland accordées les 19 et 20 octobre) des élections municipales partielles complémentaires vont se tenir les 3 et 10 décembre 2017.

La liste des candidats au premier tour des élections municipales de Cossé-en-Champagne est arrêtée par ordre alphabétique comme suit :

- M. Michel Binet
- M. Gilles Cartier
- M. Martial Dziurda
- M. Dominique Laroué

En cas de second tour de scrutin, les candidats qui n'auront pas été élus au premier tour sont automatiquement candidats au scrutin du 10 décembre 2017.

N'ayant plus de maire, le conseiller municipal faisant fonction de maire, désigné par la Préfecture, a été celui qui avait eu le plus de voix lors des dernières élections : Sébastien Coignard.

Depuis le 2 novembre et jusqu'à l'élection du prochain maire, Stéphane Foucher, conseiller municipal, fait fonction de maire.

Nous remercions Christian Herbert pour son excellent travail effectué lors de son trop court mandat et lui souhaitons la meilleure santé possible.

Roland Oger en tant qu'adjoint lors de plusieurs mandats a eu un rôle important, parfois dans l'ombre, mais toujours efficace.

Soyez nombreux à venir voter en décembre pour montrer votre intérêt dans l'avenir de la commune dans cette période difficile.

Le conseil municipal se retrouvant à nouveau au nombre de 11 conseillers, il sera alors procédé à l'élection du maire et de son adjoint.

Merci de transmettre ces informations autour de vous.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal

- ❖ Décision de la Communauté de Communes de Meslay, les personnes laissant les poubelles en dehors des containers seront passible d'une amende de 70 €
- ❖ Fin de la tolérance des dépôts des déchets verts près des lagunes de Cossé-en-Champagne
- ❖ Rappel des horaires des déchetteries déchets verts et encombrants :  
Ballée :  
Mercredi 9H00-12H00 et 14H00-17H00  
Samedi 14H00-17H00  
Sinon vous pouvez aussi vous rendre à la déchetterie de Meslay du Maine

## Elections municipale partielle

La liste des candidats au premier tour des élections municipales de Cossé-en-Champagne est arrêtée par ordre alphabétique comme suit :

- M. Michel BINET
- M. Gilles CARTIER
- M. Martial DZIURDA
- M. Dominique LAVOUE

En cas de second tour de scrutin, les candidats qui n'auront pas été élus au premier tour sont automatiquement candidats au scrutin du 10 décembre 2017.

A l'heure actuelle et jusqu'à l'élection du prochain maire, Stéphane Foucher, conseiller municipal, faisant fonction de maire.

## Petit mot de la gendarmerie

L'année 2017 touche à sa fin, laissant place à l'année 2018 que moi-même et tous les gendarmes de la communauté de brigades d'Argentré vous souhaitons excellente.

Commençons ces recommandations par quelques règles de circulation routière. La période actuelle n'est pas la plus propice à la conduite, principalement sur le réseau secondaire où les routes peuvent être grasses, voire givrées ou verglacées. Adaptez votre vitesse aux conditions de circulation, vérifiez l'état de votre véhicule, notamment les freins et les pneus. Surveillez l'éclairage et l'allumage des feux STOP, les conditions de conduite étant surtout nocturnes en hiver. Allumez vos feux de croisement dès la tombée de la nuit, et lorsqu'il pleut. La plupart des véhicules possèdent également des feux de brouillards, pensez à les utiliser quand les conditions le permettent (brouillard et neige surtout), mais pensez aussi à les éteindre lorsque leur emploi n'est pas nécessaire, ces feux sont très éblouissants en conditions atmosphériques normales, surtout la nuit.

De nombreux travaux d'aménagement sont en cours sur nos routes. Le respect des signalisations est primordial, que ce soit les feux tricolores, les circulations alternées, les déviations... tout non-respect peut faire l'objet d'une verbalisation, mais il entraîne surtout une mise en danger des personnels travaillant sur les routes, pensez à votre vitesse dans les zones de travaux.

La sécurité de chacun d'entre nous peut grandement s'améliorer avec ces règles de bon sens sur les routes, mais aussi au quotidien. Les périodes nocturnes hivernales sont propices aux repérages, et aux cambriolages de fin de journée. N'hésitez pas à noter ou signaler tout comportement anormal, passage de voiture à faible allure... Ne laissez pas rentrer les gens chez vous pour quelque prétexte que ce soit, qu'ils se présentent comme gendarme, policier, agent d'EDF, des eaux, du téléphone... ne leur montrez surtout pas sur demande vos objets de valeurs ou argent, et rappelez-vous que toutes les personnes dépendant d'une de ces administrations sont titulaires d'une carte professionnelle que vous pouvez demander à tout moment. Rappelons également que les ventes en porte-à-porte sont réglementées, et que tout vendeur de calendrier, torchons, linge divers ou objets de décoration doit faire l'objet d'une inscription au registre du commerce. Ces ventes lorsqu'elles sont illicites sont bien souvent destinées à dépouiller les maisons d'objets de valeurs, surtout celles des personnes les plus vulnérables. Attention également aux personnes prétendant vous aider près des distributeurs de billets, ou caisses de magasin, prétextant des problèmes sur vos cartes bancaires, qui n'ont pour but que de vous soustraire vos moyens de paiements après avoir visualisé le code. A ce sujet, ne laissez pas non plus ce code avec la carte.

N'oubliez pas que des gendarmes sont disponibles pour vous apporter leur aide 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et que le numéro d'urgence est le 17. La brigade d'Argentré est ouverte tous les jours, durant les heures ouvrables, celle de Meslay-du-Maine est ouverte au public le lundi matin et le vendredi après-midi, celle de Vaiges est ouverte le mercredi après-midi. En dehors des heures d'ouverture des brigades, il est possible de prendre rendez-vous avec chacun des gendarmes de la communauté de brigades d'Argentré

En mon nom et en celui de tous les militaires composant la communauté de brigades d'Argentré, je vous renouvelle tous mes vœux en cette nouvelle année.

L'Adjudant RICOU, commandant la brigade de Meslay-du-Maine

## Gym à Cossé : Les nouveautés

La reprise des activités sportives s'est faite en septembre mais avec des changements. Maryse Ferrant a pris sa retraite sportive" en juin. C'est désormais Caroline Lebosquain qui anime la séance du mercredi soir. Les séances démarrent à 20h30 et durent 1h15. Nous enchainons 45 minutes de zumba avec 30 minutes de stretching, gainage et assouplissements. Les adhérents de longue date sont heureux d'accueillir les nouveaux, enfin nouvelles venues, fort nombreuses. Eh oui, nous ne sommes que des filles. Mais avis est lancé aux hommes, c'est aussi pour eux.

Notre assemblée générale se tiendra le **mercredi 20 décembre** à la suite de la séance, afin d'élire le nouveau bureau. Ce sera aussi l'occasion d'échanger le pot de l'amitié et de souhaiter à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Gym de Cossé

## Communiqué des « Loups Gourmands »

### Plusieurs nouveautés :

- « Bavardages autour de Cossé » : Nous préparons une grande exposition sur Cossé, « Venez faire un bond dans le passé de notre beau village ». Plusieurs acteurs y participent activement. Vous pouvez illustrer cette exposition en prêtant des documents qui concernent Cossé et pourraient évoquer un souvenir collectif (coupures de journaux, photos, objets....)

- Côté restauration : nouveau calendrier des « vendredis d'hiver ». Cette année s'alterneront : choucroute, langue de bœuf sauce piquante, cassoulet, pot-au-feu (et toujours les 1ers et 3èmes jeudis du mois, les hamburgers maison)

- Nouveau service : Nadia, fleuriste, « Il était une fleur » à Vaiges, est présente tous les jours aux « Loups Gourmands » de 12h à 14h, besoin d'un bouquet, d'une composition ? Vous pouvez passer commande auprès de Nadia sur place ou au 06 48 89 16 79

Je vous souhaite de nombreux moments heureux en famille ou entre amis. Merveilleux Noël à chacun

Valérie BOURNY

## Communiqué France Alzheimer de la Mayenne

Notre mission est d'aider et de soutenir les familles, les proches et les personnes qui vivent avec la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Nous proposons des aides et activités à la fois pour les personnes malades, les aidants et le couple aidant-aidé.

Je vous adresse un document qui détaille nos actions, les lieux, en direction de qui elles sont faites. Elles sont animées par des professionnels et gratuites pour les bénéficiaires

Des bénévoles participent également aux actions. Vous pouvez nous joindre sur notre site <http://www.france.alzheimer53.fr> »

Paul CHOISNET, Président France Alzheimer Mayenne

## Fermetures

**La Poste** sera fermée pendant les vacances scolaires, les dates seront affichées dès que possible

**La Mairie** sera fermée 4 à 5 jours pendant les fêtes de fin d'année, en fonction des besoins et possibilités.

## Etat Civil

### Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à :

Eléna BEURY LEPEINTRE née le 22 juin, fille de Valentin BEURY et d'Ophélie LEPEINTRE domiciliés 14 rue du Soleil Levant

Constance GAUBERT née le 4 juillet, fille de Jean GAUBERT et d'Agathe DENIS-GAUBERT domiciliés « La Baste »

Ninon VANNIER née le 16 juillet, fille de Christophe VANNIER et de Chloé DUMORA domiciliés « La Margerie »

Lucie GOULHOT née le 21 juillet, fille d'Éric et d'Ingrid GOULHOT domiciliés « La Touche »  
Félicitation aux heureux parents.

### Décès

Tous nos regrets pour Jean-Luc THOMASSIN décédé le 24 mars. Et pour Jeanne RENOULT née DAVID décédée le 31 août nous sincères condoléances aux familles et à tous ceux qui leurs sont chers.

### Pèle-Mêle

Vu les « chamboulements » de ces derniers mois la rédaction de ce bulletin a été confiée à Jean-Jacques LISSILOUR, qui opère à distance. Devant l'urgence de mettre nos concitoyens au courant des élections qui approchent à grands pas, il n'y a pas de reprise de décisions du Conseil dans ce bulletin. Néanmoins tout le monde peut les consulter à la Mairie. Nous vous remercions de votre compréhension.

Jean-Jacques LISSILOUR